
Recommandations du groupe d'experts Code de bonne pratique FIM[®]/MIF pour les items P, Q et R

Date **13 mars 2019**
Auteur Groupe d'experts Code de bonne pratique FIM[®]/MIF

Situation Les recommandations suivantes pour les items P, Q et R ont été élaborées par le groupe d'experts Code de bonne pratique FIM[®]/MIF. Elles font office de code de bonne pratique auxiliaire et explicatif du manuel FIM[®]/MIF (version 5.2) et ont pour objectif de favoriser un relevé national uniforme des données du FIM[®]/MIF.

Recommandation de base pour les items cognitifs :

- Les items cognitifs font partie de l'évaluation interprofessionnelle.

Recommandations pour l'item P (Interaction sociale) :

- L'évaluation porte sur l'ampleur des mesures et interactions d'encouragement ou de prévention de l'équipe, au profit d'un comportement social adéquat du patient¹ durant la totalité des 24h d'une journée.
- Les „restrictions“ (degré 1 et 2) s'entendent comme des mesures contraignantes conformément aux directives médico-éthiques „Mesures de contrainte en médecine“ de l'ASSM (2015)². Hormis les mesures limitatives de liberté, elles englobent aussi la médication forcée.

Recommandations pour l'item Q (Résolution de problèmes) :

- Evaluation du nombre d'interactions de l'équipe durant la totalité des 24h d'une journée.
- Les „restrictions“ (degré 1 et 2) s'entendent comme des mesures contraignantes conformément aux directives médico-éthiques „Mesures de contrainte en médecine“ de l'ASSM (2015) (voir note de bas de page 2).

Recommandations pour l'item R (Mémoire) :

- Evaluation du nombre d'interactions de l'équipe durant la totalité des 24h d'une journée.

¹ Pour des raisons de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée ci-après. Il va de soi qu'elle s'applique aux personnes des deux sexes.

² https://www.samw.ch/dam/jcr:a95ff3a8-8fa6-4436-9163-f80071305462/directives_assm_mesures_de_contrainte.pdf